



**ETUDE SUR LA GESTION DE LA DETTE
NATIONALE EN AFRIQUE :
CAS DU NIGER**

Avril 2019

Table des matières

Table des matières.....	2
Liste des Tableaux et Figures.....	3
Liste des Acronymes.....	4
I. Introduction.....	5
II. Rappel du Contexte et justification.....	6
III. Rappel du Cadre Juridique et Institutionnel de la Dette Intérieure.....	8
3.1 Cadre Juridique de la Gestion de la Dette au Sein de l’UEMOA.....	8
3.1.1 Textes Communautaires.....	8
3.1.2 Les textes nationaux.....	9
3.2 Cadre institutionnel de la dette intérieure.....	9
IV. Analyse de la Dette Intérieure du Niger et son Impact sur le Développement.....	9
4.1 Examen de la structure et composition de la dette intérieure et des principaux créanciers.....	11
4.2. Service de la dette intérieure dans l'économie et financement du développement du Niger .	12
V. Investissements Majeurs Réalisés avec les Dettes Intérieures Actuelles.....	12
VI. Stratégie de Gestion de la Dette Intérieure.....	13
6.1. Opérations de Bons de Trésor.....	14
6.2. Opérations d’Obligations du Trésor.....	15
VII. Résumé Exécutif.....	16
7.1. Principales Constatations.....	16
7.2. Conclusions.....	17
7.3. Recommandations :.....	18
7.4. Références bibliographique.....	19

Liste des Tableaux et Figures

Table 1: Evolution de l'encours de la dette publique (en milliards de FCFA) 11

Figure 1: Composition du portefeuille de la dette intérieure 14

Liste des Acronymes

D.I : Dette Intérieure

D.E : Dette Extérieure

CAADI : Caisses

IADM : Initiative d'Allégement de la Dette Multilatérale

IPPTE : Initiative Pays Pauvre Très Endettés

FMI : Fonds Monétaire International

PIB : Produit Intérieur Brut

PDES : Programme de Développement Economique et Social

TNT : Télévision Numérique Terrestre

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

I. Introduction

L'allègement initié de l'endettement à travers l'IPPTE en 1996 et l'IADM en 2006 a provoqué une diminution drastique des ressources d'aides publiques au développement. En effet, comme l'ont relevé les termes de références, sur la période 2006-2016, le stock de dette intérieure a plus que doublé dans la plupart des pays du continent. Sa valeur moyenne est supérieure à 40% du PIB en Afrique subsaharienne. Il y a des pays où ce ratio est considérablement plus élevé ; tout porte à croire que la dette intérieure devient déjà plus coûteuse que la dette extérieure, en termes de part du PIB destinée au remboursement des intérêts. Pourtant, les emprunts intérieurs jouent un rôle important dans l'économie des pays d'Afrique subsaharienne. Il fournit au gouvernement les ressources nécessaires pour financer des projets de développement.

Malgré la rareté des ressources, les pays à revenus faibles continuent tout de même leur ambition légitime de financement du développement. Il est indispensable pour ces pays aux revenus faibles de s'imposer une discipline et une prudence dans le cadre de leur endettement public en liaison avec leur développement. Du fait de la rareté et au regard des besoins importants des ressources d'investissement, des pays comme le Niger, sont désormais tenus de faire recours à d'autres formes de financements, notamment les instruments du marché et les emprunts non concessionnels.

Comme tous les autres Etats, le Niger a engagé des actions de réformes, dont notamment la refonte du cadre institutionnel et juridique afin de se conformer aux dispositions du règlement n°09/2007/CM/UEMOA du 4 juillet 2007 portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette. Cette stratégie permet d'éviter de retomber dans le cycle infernal du surendettement. Aussi, compte tenu de l'augmentation rapide des emprunts extérieurs et intérieurs, le gouvernement devrait contenir l'accumulation de la dette et favoriser des pratiques saines de gestion de la dette de même que l'efficacité des investissements publics.

Il conviendrait donc d'aligner soigneusement les dépenses d'investissement sur la mise en œuvre du PDES et d'en améliorer la gestion.

II. Rappel du Contexte et justification

Les emprunts intérieurs jouent un rôle important dans l'économie des pays d'Afrique subsaharienne. Il fournit au gouvernement les ressources nécessaires pour financer des projets de développement. Cependant, il est prouvé que ces dettes nationales consomment de plus en plus un montant considérable de budgets nationaux par le biais du service de la dette. Cela a souvent été négligé. Sur la période 2006-2016, le stock de dette intérieure a plus que doublé dans la plupart des pays du continent. Sa valeur moyenne est supérieure à 40% du PIB en Afrique subsaharienne. Il y a des pays où ce ratio est considérablement plus élevé. Tout porte à croire que la dette intérieure devient déjà plus coûteuse que la dette extérieure, en termes de part du PIB destinée au remboursement des intérêts.

Alors que les intérêts sur la dette extérieure étaient légèrement supérieurs à 1% du PIB, les intérêts sur la dette intérieure ont absorbé, en moyenne, plus de 2% du PIB entre 1991 et 2003. Dans certains pays, ce pourcentage était beaucoup plus élevé 70% en Afrique subsaharienne entre 2006 et 2016. La situation est encore aggravée par l'énorme endettement extérieur que certains pays connaissent encore - notamment le Nigéria, le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Sénégal. Cela continue de nuire aux possibilités de sortie définitive du problème de la dette. De plus en plus, le coût des emprunts intérieurs absorbera probablement des ressources libérées grâce à un allègement de la dette ; et la hausse subséquente des taux d'intérêt pourrait avoir un effet considérable sur la croissance économique en raison de la réduction des investissements et des pressions sur le taux de change. L'évolution défavorable de la dette intérieure pourrait encore être aggravée par une réduction des ressources d'aide, compte tenu du passage proposé des prêts aux dons.

Compte tenu de l'importance des emprunts intérieurs dans de nombreux pays et des raisons de croire que cette tendance ne se rétablira pas de sitôt étant donné l'ampleur de la crise financière mondiale, l'assèchement des prêts à des conditions de faveur et la chute des prix des produits de base, il est nécessaire de gérer la dette intérieure de manière appropriée pour éviter les problèmes de défaut de paiement de ces dettes.

Le Niger est confronté à un niveau d'endettement croissant mais à des charges diverses qu'il convient de gérer efficacement pour les maintenir à des niveaux viables.

Ainsi, en 2014 par exemple, Les dépenses budgétaires courantes ont été légèrement augmentées pour accommoder des dépenses de sécurité supplémentaires, avec une hausse importante des investissements. Des dépenses additionnelles : de 0,4 pour cent du PIB sont

prévues pour les achats de biens et services en rapport avec les nouveaux engagements militaires du Niger dans la région, 8 de 1,2 pour cent du PIB pour les investissements en infrastructures nécessaires pour atténuer l'insécurité alimentaire et les risques d'inondation, et d'une allocation de 0,4 pour cent du PIB pour couvrir les coûts obligatoires du Fonds national de retraite.

L'augmentation des investissements sera financée par des ressources intérieures avec l'appui de la BCEAO, les autorités ont émis FCFA 93,3 milliards (2,3 pour cent du PIB) en 2014 sur le marché régional des valeurs mobilières et par une augmentation des appuis budgétaires de la Banque mondiale et de l'Union européenne.

En 2016, la maîtrise des dépenses courantes et des économies importantes dans les dépenses financées sur ressources intérieures (environ 1,1 pour cent du PIB) grâce à une meilleure hiérarchisation des dépenses d'investissement sur ressources intérieures. Pour appuyer ces efforts, le gouvernement entend mettre en œuvre des réformes de gestion des finances publiques pour accroître l'efficacité des investissements et contenir les risques de réapparition d'arriérés intérieurs. Les provisions budgétaires pour les dépenses sécuritaires s'élèvent à FCFA 189,1 milliards (4,5 pour cent du PIB).

La présente étude présentera le cas de la dette intérieure du Niger avec les objectifs suivants :

- ✓ Identifier et effectuer une analyse approfondie de la dette nationale du Niger ;
- ✓ Réaliser une analyse critique de la dette intérieure du Niger et le financement du développement;
- ✓ Evaluer de manière critique les cadres règlementaires et institutionnels guidant la gestion de la dette intérieure et leur incidence sur la stratégie de la dette nationale ;
- ✓ Formuler des recommandations sur les mesures appropriées à prendre pour réduire le fardeau de la dette intérieure du Niger.

Les objectifs spécifiques sont:

De façon spécifique, l'étude de cas doit contribuer à:

- ✓ Analyser la dette intérieure dans sa composition et ses indicateurs clés;
- ✓ Établir le lien entre la dette intérieure et le développement économique
- ✓ Etablir et définir les cadres administratifs et institutionnels de la dette intérieure
- ✓ Évaluer la mise en œuvre des cadres institutionnels: écart entre théorie et pratique;
Elaborer des recommandations politiques

III. Rappel du Cadre Juridique et Institutionnel de la Dette Intérieure

Le cadre juridique de la dette intérieure se situe principalement dans les prévisions des textes de l'UEMOA et les textes nationaux notamment les lois budgétaires.

3.1 Cadre Juridique de la Gestion de la Dette au Sein de l'UEMOA

3.1.1 Textes Communautaires

- Règlement n°09/2007/CM/UEMOA du 4 juillet 2007, d'autres textes organisent le processus d'endettement au sein de l'UEMOA:
- Ce règlement est l'aboutissement d'un ensemble de travaux conduits par le Pôle Dette à partir de 2001 pour permettre l'appropriation au sein de l'UEMOA des Directives de la Banque Mondiale et du FMI pour une gestion efficace de la dette publique (Directives publiées en 2001). Il vise principalement: la coordination de la gestion de la dette avec les politiques budgétaire et monétaire; la désignation d'une Autorité unique pour conduire les négociations des emprunts et des garanties et signer les accords/conventions d'emprunt et de garantie d'emprunts; La mise en place de manuels de procédures et la systématisation de l'audit interne et externe selon une certaine périodicité; la définition de la politique d'endettement (fixation des orientations de la politique d'endettement intérieur et extérieur); la formulation de la stratégie de mise en œuvre de la politique d'endettement; la délimitation des responsabilités et des compétences en matière de formulation, de mise en œuvre de la politique d'endettement; La transparence dans le processus d'endettement et la publication périodique de rapports sur la dette publique.

A ce règlement s'ajoutent d'autres instruments:

- Le Règlement N° 06/2001/CM/UEMOA du 6 juillet 2001 portant sur les bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication par les Etats membres de l'UEMOA modifié;
- Le Règlement N° 06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013 portant sur les bons et obligations émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-TITRES;
- L'Instruction 1/97 relative à l'appel public à l'épargne au sein de l'UEMOA (marché financier).

3.1.2 Les textes nationaux

- La constitution;
- La loi organique relative aux lois des finances;
- La loi des finances : Il y est exprimé les recettes et les dépenses de l'Etat. Elle constitue le cadre d'expression des besoins de financement de l'investissement national. Elle varie suivant les années et suivant la politique économique adoptée par l'Etat.

3.2 Cadre institutionnel de la dette intérieure

Le Ministère des Finances constitue l'organe de mise en œuvre de la politique de l'endettement. A ce titre, il a mis en place des structures chargées de la gestion de la dette intérieure. Il a donc été institué:

- Un organisme de coordination des actions relatives à l'endettement public (Comité national de Dette publique);
- Une structure chargée de gérer la dette publique (création d'une Direction de la Dette publique);
- L'élaboration d'un document de stratégie de la dette publique;
- Création d'une caisse d'amortissement de la dette intérieure (CAADI);
- Création par un décret le 18 juin 2015 qui réorganise le Comité Interministériel de gestion de la dette et de négociation des aides budgétaires.

IV. Analyse de la Dette Intérieure du Niger et son Impact sur le Développement

Une analyse de la dette intérieure du Niger suppose de prendre en compte d'une part la politique d'endettement, et d'autre part l'analyse de la viabilité de la dette.

S'agissant de la politique d'endettement, pour limiter l'impact négatif des arriérés accumulés sur l'économie, aider à réduire les prêts non productifs des banques et assurer la fourniture continue de services cruciaux, les autorités accordent la priorité à l'apurement des arriérés en liquide, sous réserve du financement disponible. À fin juin 2015, les paiements en liquide pour régler les arriérés intérieurs avaient largement dépassé le critère de réalisation de fin juin et les paiements l'année complète étaient projetés à FCFA 63,8 milliards. Les autorités entendaient également émettre des titres, payables sur cinq ans, pour apurer le reste de l'encours des arriérés de fin 2014 qui étaient estimés à environ FCFA 40 milliards.

Afin d'éviter l'apparition de nouveaux arriérés, le gouvernement s'est engagé à prévoir des provisions budgétaires suffisantes pour la sécurité et de faire face aux autres pressions de dépenses en 2016 et lors des budgets ultérieurs, mais aussi à renforcer la gestion de la liquidité dans le cadre du nouveau compte unique du Trésor.

Pour préserver la viabilité de la dette, le gouvernement est en train de restructurer le portefeuille du stock de la dette. Dans ce cadre, le gouvernement a abandonné l'émission de l'emprunt SUKUK ainsi que d'autres prêts non-concessionnels de la Banque Islamique de Développement. Le gouvernement a également reporté des conventions de prêts jusqu'à l'obtention de fonds permettant la bonification à un taux concessionnel. Pour le suivi du stock et des flux d'endettement, le Comité National de Gestion de la Dette Publique renforcée se prononcera désormais sur toute nouvelle convention relative aux prêts ou garanties par l'Etat, y compris les financements dans le secteur des ressources naturelles, afin d'assurer une analyse détaillée de la viabilité de la dette publique. L'examen par le comité des conventions de prêts sera un préalable à leur approbation par le conseil des Ministres.

Le gouvernement entend poursuivre la transmission aux services du FMI de rapports trimestriels détaillés sur l'encours de la dette publique, sur les nouveaux engagements et emprunts (y compris les décaissements) et sur le service de la dette publique. On peut observer que, la dépendance accrue du financement par émission d'obligations sur le marché régional a fait augmenter l'encours de la dette intérieure. La dette intérieure du Niger qui affichait un niveau bas de 4,6 pour cent du PIB à fin 2013 est passée à 8,8 pour cent du PIB à fin 2014 et devrait atteindre 10,2 pour cent à fin 2015. Cette progression s'explique par l'émission d'obligations régionales pour un montant de FCFA 93,3 milliards en 2014 et de FCFA 120 milliards en 2015.⁷

Une nette accumulation des arriérés intérieurs de l'ordre de 1,5 pour cent du PIB a été enregistrée à fin 2014. Cependant, une grande partie a été réglée à fin juin 2015. Le gouvernement compte titriser le solde équivalant à environ FCFA 40 milliards d'ici fin 2015. Le scénario de référence suppose que les autorités continuent de couvrir leurs besoins de financement en émettant des titres publics à des conditions similaires à celles des obligations régionales de 2015, mais en émettant chaque année des montants plus faibles à mesure que les finances publiques s'assainissent et que les recettes issues du secteur des ressources naturelles se matérialisent à partir de 2017. En conséquence, la dette publique intérieure devrait diminuer à moyen terme et atteindre 2,6 pour cent du PIB en 2035.

Son impact est tout de même observé sur le développement économique. En effet, l'utilisation du marché des emprunts obligataires a permis au gouvernement de faire face à la construction des grandes infrastructures routières et le financement de grands projets de développement.

4.1 Examen de la structure et composition de la dette intérieure et des principaux créanciers

Le portefeuille de la dette intérieure est constitué des obligations et bons du Trésor, des concours de la Banque Centrale (concours monétaires consolidés et sur allocations de DTS), des produits de titrisation, des arriérés dus aux fournisseurs, et des avances auprès des banques locales.

Table 1: Evolution de l'encours de la dette publique (en milliards de FCFA)

Rubriques	31/12/2017	31/03/2018	30/06/2018	
	Encours	Encours	Encours	Encours/PIB
Dette extérieure	1 404,9	1 440,9	1 493,3	28,8%
Multilatérale	1 177,3	1 197,3	1 231,7	23,8%
Bilatérale	227,5	243,5	261,6	5,1%
Dette Intérieure	581,0	567,5	608,2	11,8%
Concours BCEAO	20,9	18,7	16,6	0,3%
Obligations du trésor	397,0	379,4	369,4	7,1%
Bons du trésor	121,6	132,2	172,0	3,3%
Avances de trésorerie	5,0	2	9,0	0,2%
Titrisation	30,8	30,8	36,9	0,7%
Arriérés (CAADIE)	5,8	4,4	4,4	0,1%
Dette publique totale	1 985,9	2 008,4	2 101,5	40,6%

Les mesures de financement de la dette intérieure au Niger passent par les mécanismes suivants: Concours BCEAO; Obligations du trésor; les Bons du trésor; les avances de trésorerie; la Titrisation; les partenariats publics privés.

4.2. Service de la dette intérieure dans l'économie et financement du développement du Niger

Il faudrait certes saluer les efforts du gouvernement nigérien dans sa politique de réduction des arriérés, mais aussi il se doit d'être prudent dans la gestion de la dette dans le cadre de l'accroissement des investissements. A ce propos, le gouvernement annonce l'apurement en 2018 des arriérés intérieurs estimés à 109 milliards de FCFA (plus de 18,8 millions de dollars) au profit des opérateurs économiques.

Le gouvernement nigérien, dans sa volonté de combattre la corruption sous toutes ses formes sur le territoire national, s'est par ailleurs doté d'un organe pour conduire sa stratégie nationale mise en place pour endiguer le phénomène.

4.3 Investissements Majeurs Réalisés avec les Dettes Intérieures Actuelles

La dette intérieure a servi à financer les investissements dans «des projets structurants». Parmi ces projets figurent notamment plusieurs infrastructures routières à Niamey et à l'intérieur du pays, la centrale solaire de Malbaza, inaugurées courant 2018, ainsi que les travaux de modernisation de Zinder (sud). L'année 2018 a par ailleurs vu le lancement des travaux de l'usine de traitement d'eau de Goudel, dans la capitale.

A cela s'ajoutent la construction de l'hôpital de référence de Maradi (sud), de l'hôpital de l'Amitié nigéro-turque à Niamey et ceux de la télévision numérique terrestre (TNT), tous trois terminés, ainsi que ceux en cours du pont Djibo Bakary à Farié (60km à l'ouest de Niamey, sur le fleuve Niger), du troisième pont de Niamey (Pont Seyni Kountché), de la modernisation de l'aéroport Diori Hamani, de la voie express de l'aéroport de Niamey au centre-ville, de l'hôtel présidentiel ou encore du Centre de Conférence International Mahatma Gandhi.

Cependant, Bien qu'inscrits dans les programmes prioritaires du gouvernement, ces investissements ne semblent pas faire l'unanimité auprès des populations quant à leur utilité. Celles-ci souhaitent avoir des investissements de base dans des secteurs vitaux (eau potable, santé, éducation...). Ils sont aussi souvent sources de gaspillage et de détournements des ressources, de la corruption et passe droits sur l'octroi des marchés publics.

Il est donc indispensable, d'engager des réformes pour une meilleure stratégie de gestion de la dette du Niger, en particulier la dette intérieure.

V. Stratégie de Gestion de la Dette Intérieure

Pour éviter de retomber dans le cycle du surendettement, le Niger a engagé des actions de réformes, en élaborant une stratégie de gestion de la dette par la mise en œuvre du règlement UEMOA. Ce règlement exhorte les pays membres à se doter des comités nationaux de gestion de la dette dont la mission est entre autres, l'élaboration du document relatif à la stratégie annuelle d'endettement public.

L'objectif visé est de pourvoir aux besoins de financement de l'Etat et de ses obligations de paiements futurs aux moindres coûts possibles à moyen et long terme en minimisant les risques liés à l'endettement et en contribuant au développement du marché régional des capitaux. Cette stratégie se doit de rendre compte de la situation de la dette du pays et de fixer les orientations globales en matière d'emprunts publics et de gestion de la dette et ce, pour préserver sa viabilité. Cette stratégie est élaborée pour répondre au souci de disposer d'un référentiel pour une meilleure gestion de l'endettement public au Niger. Cette stratégie s'articule autour des points suivants :

Objectifs et champ de la gestion de la dette publique;

- i. Contexte macroéconomique;
- ii. Perspectives économiques et financières;
- iii. Situation de la dette à fin décembre 2017;
- iv. Évaluation de la mise en œuvre de la stratégie 2018;
- v. Stratégie d'endettement public au titre de l'année 2019;
- vi. Analyse des coûts et risques liés à cette stratégie;
- vii. Perspectives de viabilité de la dette.

La mise en œuvre de la stratégie requiert un examen de la dette des années antérieures à 2019.

Ainsi, en fin décembre 2017, l'encours de la dette publique du Niger est évalué à 1 985,9 milliards de FCFA (soit 42% du PIB). Il est composé de 70,7% de dette extérieure, soit 1 404,9 milliards de FCFA (29,7% du PIB) et 29,3 % de dette intérieure, soit 581,0 milliards de FCFA (12,3% du PIB).

Le portefeuille de la dette intérieure est constitué des obligations et bons du Trésor, des concours de la Banque Centrale (concours monétaires consolidés et sur allocations de DTS), des produits de titrisation, des arriérés dus aux fournisseurs, et des avances auprès des banques locales. L'encours au 31 décembre 2017 de la dette intérieure est évalué à 581 milliards. Sa décomposition par nature d'instrument est présentée dans le graphique qui suit.

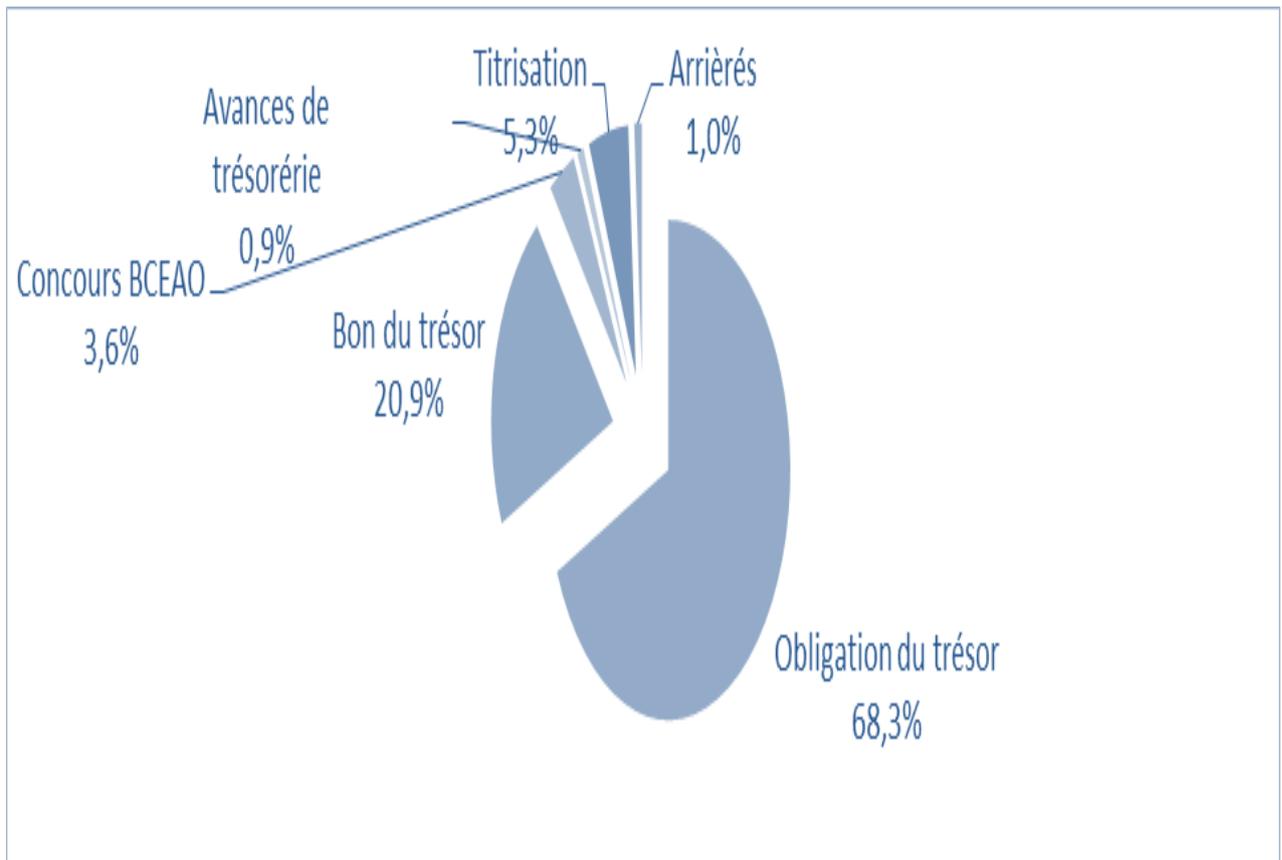


Figure 1: Composition du portefeuille de la dette intérieure

Les modes de financement de la dette intérieure au Niger passent par les mécanismes suivants : -Concours BCEAO ; Obligations du trésor ; Bons du Trésor ; avances de trésorerie ; Titrisation ; Partenariats Publics Privés.

A titre d'exemple, au cours du premier semestre 2018, le Trésor a effectué, par adjudications sur le marché régional des titres publics de l'UEMOA, les opérations suivantes :

5.1. Opérations de Bons de Trésor

Au cours de la période de janvier à juin 2018, le Trésor national a organisé neuf (9) émissions de bons de trésor pour un montant total mobilisé de 156,8 milliards.

L'essentiel des opérations conduites ont une maturité de 182 jours pour une valeur globale de 96,2 milliards. On relève également deux émissions sur 91 jours pour un montant total de 31,2 milliards. Enfin deux adjudications avec des maturités de 80 et 364 jours pour des offres retenues respectivement de 9,0 milliards et 20,4 milliards. Le taux d'intérêt moyen pondéré des bons du Trésor s'est établi à 6,3% en moyenne, sur l'ensemble des opérations.

Au cours de la même période, le Trésor Public a procédé au remboursement de 106,4 milliards, conformément au calendrier d'apurement des Bons de Trésor échus. Il ressort ainsi un financement net de 50,5 milliards.

5.2. Opérations d'Obligations du Trésor

Au titre des emprunts obligataires, quatre (04) opérations ont été organisées sur la période portant sur un montant de 11,9 milliards. Les trois (3) adjudications constituent des émissions assimilables sur une période de 5 ans pour un montant total de 6,6 milliards au taux de 6,15%. La dernière opération, d'une valeur de 5,4 milliards, dispose d'une maturité de 3 ans avec un coupon à 6%.

Au total, au 30 juin 2018, le Trésor Public a émis des obligations de Trésor pour une valeur de 11,9 milliards. Il a en outre remboursé des coupons échus pour 39,5 milliards. En définitive, l'émission nette des titres obligataires du Trésor au cours du premier semestre 2018 se chiffre à -27,6 milliards, en lien avec la baisse de la cadence des souscriptions sur les titres à moyen et long terme des banques de l'Union et de la programmation retenue.

L'analyse des coûts et risques de la stratégie peut être observée comme suit :

Pour les indicateurs de coût de la dette, on retient que : le paiement des intérêts annuels et l'impact potentiel des variations des taux de change et autres changements sur le paiement des amortissements qui sont des éléments clé pour la préparation du budget. Pour cet indicateur, l'objectif retenu dans cette stratégie est de maintenir la moyenne pondérée des taux d'intérêt à un niveau faible, soit 2,4%.

Les indicateurs de risques sont généralement liés au refinancement, au taux de change ou au taux d'intérêt.

Cette stratégie se présente comme un engagement pour notre pays. Les principaux objectifs poursuivis sont, entre autres, un taux d'endettement inférieur à 44,5% du PIB dans le cadre du respect des critères de convergence de l'UEMOA. Elle permet de privilégier le recours aux ressources concessionnelles pour limiter le coût de l'endettement.

Enfin, cette stratégie présenterait l'avantage non seulement d'être soutenable, mais d'être en adéquation avec les programmes et engagements que le Niger a souscrits avec ses Partenaires Techniques et Financiers. D'où l'intervention des différents acteurs dans la gestion de la dette publique au Niger :

- **Rôle du Parlement dans la gestion de la dette intérieure:** Article 169 de la constitution du Niger dispose: «Les traités de défense et de paix, les traités et accords relatifs aux organisations internationales, ceux qui modifient les lois internes de l'État et ceux qui portent engagement financier de l'État ne peuvent être ratifiés qu'à la suite d'une loi autorisant leur ratification».

Cette garantie a pour base légale la loi n° 2012-09 du 26 mars 2012, portant loi organique relative aux lois de finances qui dispose à son article4: Aucune recette ne peut être liquidée ou encaissée, aucune dépense publique ne peut être engagée ou payée si elle n'a été au préalable autorisé par une loi de finances.

Toutefois, des recettes non prévues par une loi de finances initiale peuvent être liquidées ou encaissées à condition d'être autorisées par un décret pris en Conseil des ministres et régularisées dans la plus prochaine loi de finances.

- **Rôle des Organisations de la société civile dans la gestion de la dette :** il s'exerce à travers le contrôle citoyen des actions et politiques publiques (ONGs; Associations. Syndicats...);
- **Rôle des Institutions financières internationales dans la gestion de la dette :** entant qu'institution de régulation de la finance internationale (de la BCEAO; FMI et Banque mondiale).

VI. Résumé Exécutif

6.1. Principales Constatations

Au Niger, la gestion de la dette reste toujours minée par de faibles capacités, bien que des efforts soient déployés pour améliorer le cadre de gestion.

Entre 2008 et 2015, on a constaté une nette amélioration dans la réduction de l'enveloppe la dette intérieure du Niger à travers la politique d'apurement engagée par le gouvernement.

On remarque cependant un nouveau rebondissement du recours à la dette intérieure pour le financement des infrastructures urbaines et la lutte contre l'insécurité grandissante dans le pays.

Il y a lieu de constater aussi que malgré le renforcement du cadre institutionnel par la création de plusieurs comités de gestion de la dette publique, ces structures semblent ne pas atteindre leurs objectifs.

La contre-performance des structures de gestion de la dette publique se traduit par une lourdeur des formalités au trésor public avec comme conséquences la concussion et la corruption des agents publics.

6.2. Conclusions

La dette au Niger dont l'encours est de 1985,9 milliards de FCFA en 2017 représente 44% du PIB en 2017.

Les facteurs de dette Publique au Niger sont liés aux importants déficits consécutifs à la chute des prix du pétrole qui ont accentué la pression sur la dette publique, a-t-elle justifié, notant 'en absence de réserves budgétaires suffisantes, le déficit primaire du Niger a représenté en moyenne au cours des quatre dernières années plus de 5% du PIB, et ce déficit a considérablement augmenté les besoins d'emprunt et l'accumulation de dette publique'.

De plus, le Niger a enregistré d'important déficit du compte supérieur à 15% en moyenne depuis 2010, accroissant encore ses besoins de financement extérieur, relevant que la composition de la dette extérieure publique au Niger a évolué : la part de la dette multilatérale a diminué tandis que la part de l'endettement de marché et des nouveaux créanciers bilatéraux a augmenté, accroissant le coût et le risque de la dette publique.

La dette intérieure a été un facteur clé de l'endettement public au Niger. Sur une période de quatre ans, la dette en monnaie nationale a augmenté de près de 10 pourcentages, principalement en raison d'émission de titre sur le marché régional, mais aussi à cause de la dette de la Banque centrale.

Malgré les effets d'une demande plus forte sur le marché régional sur les modalités et condition de la dette intérieure, les échéances ont tendance à se raccourcir et les taux d'intérêt sont plus élevés par rapport à la dette multilatérale extérieure. Cela affecte à son tour les

indicateurs de coûts et de risque associés à la dette publique, y compris par exemple, une durée d'arrivée à échéance à court terme.

On note aussi que les capacités de gestion de la dette du Niger sont faibles, mais des mesures destinées à renforcer davantage le cadre de gestion de la dette ont été identifiées.

6.3. Recommandations

Il est donc essentiel de mettre en place de bonne pratique de gestion de la dette, y compris des stratégies de gestion de la dette et des plans d'emprunt.

- La Direction de la dette se doit d'effectuer régulièrement des analyses de soutenabilité de la dette intérieure;
- Pour gérer la gestion efficacement les risque découlant de l'augmentation de la dette publique intérieure, il convient de fournir des efforts supplémentaires pour augmenter la capacité de gestion de dette, et assurer un contrôle et une gestion des coûts et des risques ;
- Pour améliorer les perspectives de soutenabilité de la dette du Niger, il convient donc de poursuivre l'apurement des arriérés, la mise en œuvre de politique budgétaire saine et l'amélioration de la gestion de la dette;
- Rendre les informations et données à caractère économiques et financiers en général et en particulier sur la dette plus accessibles et transparentes au profit des acteurs non étatiques (ONG, société civile...);
- Compte tenu de l'augmentation rapide des emprunts extérieurs et intérieurs, le Gouvernement devrait contenir l'accumulation de la dette et favoriser des pratiques saines de gestion de la dette de même que l'efficacité des investissements publics;
- La promotion du développement du secteur financier peut jouer un rôle clé pour appuyer la croissance inclusive;
- Pour préserver la viabilité du budget et de la dette, tout en réduisant les écarts de développement et répondre aux besoins en matière de dépenses de sécurité, il conviendra de renforcer davantage le cadre budgétaire;
- La création d'institutions solides et de cadres de politique économique pour gérer les recettes des ressources naturelles sont une priorité clé.

Références bibliographiques

Règlement N° 06/2001/CM/UEMOA du 6 juillet 2001, portant sur les bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication par les Etats membres de l'UEMOA

Règlement N°09/2007/CM/UEMOA du 4 juillet 2007, portant cadre de référence de la politique d'endettement public et de gestion de la dette

Constitution du 25 Novembre 2010, du Niger.

Loi n° 2012-09 du 26 mars 2012, portant loi organique relative aux lois de finances

Règlement N° 06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013, portant sur les bons et obligations émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de UEMOA



Published by :
AFRICAN FORUM AND NETWORK
ON DEBT AND DEVELOPMENT
31 Artkinson Drive, Hillside, Harare
+263 242 778531/6
afrodad@afrodad.co.zw